



Soumis à l'enquête publique par parution dans la Feuille officielle n° ..... du  
BU ..... du

Soumis à l'enquête publique par parution dans la Feuille officielle n° ..... du  
BU ..... du

Soumis à l'enquête publique par parution dans la Feuille officielle n° ..... du  
BU ..... du

Adopté par le Conseil communal de Marly dans sa séance du .....

Le Syndic : ..... Le Secrétaire : .....

Approuvé par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des  
constructions, le .....

Le Conseiller d'Etat, Directeur : .....

CE valuation et charard SA architectes - urbanistes FSU  
Route de Marly 28 CP 1020 Louvain-la-Neuve tél. 0271 910 01 40 info@cevaluation.ch  
14008 TC-FS ON 565P Marly (4181)\_MARP\_Plan\_Affectation\_Zones\_Marly\_2024\_02\_08\_PAZ\_110\_074.qxd  
Lausanne, le 30 mai 2024

LÉGENDE

ZONE D'AFFECTATION

- zone de village A (ZV-A)
- zone de village B (ZV-B)
- zone urbaine (URB)
- zone résidentielle à moyenne densité (RMD)
- zone résidentielle à faible densité (RFD)
- zone mixte 1 (MIX 1)
- zone mixte 2 (MIX 2)
- zone d'intérêt général 1 (ZIG 1)
- zone d'intérêt général 2 (ZIG 2)
- zone d'activités 1 (ACT 1)
- zone d'activités 2 (ACT 2)
- zone libre (ZL)
- zone d'extraction des matériaux
- zone spéciale  
1 - stand de tir (RF 208 et 2073)  
2 - STEP (RF1263)  
3 - station de traitement des eaux potables (RF 1242)  
4 - usine électrique (RF 2044)

ZONE AGRICOLE

- zone agricole
- AUTRE ZONE
- aire forestière (F) - à titre indicatif
  - plan d'eau, cours d'eau

ÉLÉMENTS SUPERPOSÉS

PERIMETRES SUPERPOSÉS

- plan d'aménagement cadre obligatoire :  
PAD Cadre "Boulevard urbain"
- plan d'aménagement obligatoire :  
I - PAD "Falaises"  
II - PAD "Article 1161 RF II"  
III - PAD "Pré de la Croix II"  
IV - PAD "Route de Fribourg"  
V - PAD "Pie aux moines"

prescriptions particulières :

- a - Messidor
- b - Ch. St-Martin
- c - Bâti-Aé
- d - Pré de la Croix
- e - Colline
- f - MIC
- g / h / i / j - Ancienne Papeterie (AP)
- k - Eglise de St-Pierre et Paul
- l - Les Sources
- m - Le Verné (RF 133)
- n - Râpettes
- o / p / q / r / s - Route de Fribourg

plan d'aménagement maintenu :

- 1 - PAD "Les Essinges-Est"
- 2 - PAD "Ancienne Papeterie"
- 3 - PAD "Moray"
- 4 - PAD "Clé-Marly"

ÉLÉMENTS SUPERPOSÉS (suite)

- secteur de protection - patrimoine naturel  
périètre de protection de la nature  
(zone alluviale, marais, prairie sèche, petit plan d'eau)
  - périètre de protection du Lac de Pérolles
  - périètre de protection rives de La Gérine
  - secteur de protection - patrimoine bâti  
périètre de site construit à protéger
  - périètre archéologique
  - périètre de protection archéologique
- SECTEURS SUPERPOSÉS
- secteur de dangers naturels
  - secteur de danger élevé
  - secteur de danger faible
  - secteur de danger indicatif
  - secteur de danger moyen
  - secteur de danger résiduel
- espace réservé aux eaux
- 1 - espace nécessaire par tronçon
  - couloir inconstructible (4m depuis l'axe)

ÉLÉMENTS PROTÉGÉS SUPERPOSÉS

- arbre isolé
- nature à protéger  
haie  
verger  
prairie et pâturage secs  
petit plan d'eau  
marais
- chemins NVS  
catégorie 1 : tracé historique d'importance nationale  
avec beaucoup de substance  
catégorie 2 : tracé historique d'importance nationale  
avec substance
- bâtiments protégés (RBCE)  
catégorie 1  
catégorie 2  
catégorie 3

AUTRES ÉLÉMENTS SUPERPOSÉS

- bâtiment non soumis à l'indice

INFORMATIONS INDICATIVES

- bâtiment non cadastré (projeté et construit)
- zone "S" de protection des eaux légale
- lignes de tir 25/30 m et 300 m
- sites pollués  
site de stockage définitif  
aire d'exploitation (sans stand ou place de tir)  
stand ou place de tir  
lieu d'accident  
cours d'eau  
cours d'eau à ciel ouvert  
cours d'eau sous tuyau (tracé approximatif)

